

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. DEFINITIONS

Les termes suivants commençant par une majuscule au singulier ou au pluriel, utilisés dans les présentes conditions générales de vente (« CGV ») ont la signification suivante :

Client : désigne l'entité juridique recevant le Devis du Vendeur et émettant la Commande.

Commande : désigne tout bon de commande quelle qu'en soit la forme, émis par le Client et expressément accepté par le Vendeur, portant sur l'achat d'un bien ou service auprès du Vendeur et incluant notamment la désignation du bien ou service commandé, le prix et le cas échéant la référence du Devis applicable.

Devis : désigne le document envoyé par le Vendeur au Client incluant a minima la description du bien ou service proposé et son prix.

Partie(s) : désigne le Vendeur et/ou le Client.

Vendeur : désigne l'entité du Groupe DUQUEINE fournissant les Produits ou les Services au titre d'une Commande.

2. OBJET – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV ont pour objet de définir les termes et conditions s'appliquant à toute vente ou prestation de service effectuée par le Vendeur.

Les présentes conditions régissent tous devis, offres, commandes, confirmations de commandes, factures, prestations, ventes et toutes relations commerciales contractuelles ou précontractuelles et prévalent sur les clauses contraires qui pourraient figurer dans les conditions générales d'achat du client conformément à la législation en vigueur. Les présentes CGV peuvent être complétées par des conditions particulières et des spécifications techniques agréées par écrit entre le Client et le Vendeur.

Le client est réputé les avoir acceptées sans réserve dès lors qu'il n'a pas informé notre société de son éventuel désaccord par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 8 jours à compter de la commande.

Toute dérogation aux présentes conditions ne sera considérée comme acceptée qu'après avoir reçu l'accord écrit et préalable du Vendeur.

3. COMMANDES

Les conditions particulières de notre offre de service, y compris les conditions de validité, sont stipulées aux termes de devis. Dans le cas où la durée de validité ne serait pas stipulée dans le devis, les conditions sont valables 30 jours à compter de leur date d'émission. Passé le délai de validité, les différents éléments s'y rapportant, notamment ceux relatifs aux prix pourront faire l'objet d'une révision.

Toute commande émanant directement d'un Client constitue une offre ferme et irrévocable de contracter de sa part.

Les Commandes ne sont définitives qu'après acceptation écrite de Commande par le Vendeur, cette acceptation pouvant également résulter de la réalisation, de la prestation et de la livraison des produits. Toute modification de la Commande initiale doit faire l'objet d'un avenant de Commande puis d'un accord préalable et écrit du Vendeur.

En cas de hausse significative du coût des matières premières, des coûts de production ou tout autre coût impactant significativement la rentabilité du Vendeur, ce dernier est en droit de stopper la production ou de proposer une modification des conditions, après discussion avec le Client et après une mise en demeure officielle par le Vendeur.

Le Vendeur conserve la propriété intellectuelle de ses études qui ne peuvent être communiquées ni exécutées sans son autorisation préalable et écrite.

4. LIVRAISONS

4.1 Livraisons - délais

Sauf délai ferme stipulé aux termes des conditions particulières de l'offre ou de la commande, les délais de réalisation, des travaux et la livraison des produits sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels ne peuvent donner lieu à annulation de la commande ni à pénalités, sans acceptation préalable et expresse de notre société.

4.2 Livraisons-transport

Sauf incoterm ou accord contraire des parties, la livraison est réputée effectuée dès la mise à disposition des produits. Les produits sont mis à disposition du client dans nos locaux avant leur chargement et sont réputés être enlevés et livrés à cet instant. Le transfert de risque est conditionné par l'incoterm convenu entre Duqueine Rhône-Alpes et le client. Sans indication spécifique aux termes du devis, l'incoterm considéré est l'incoterm Ex-Works au départ de l'usine. Lorsque DUQUEINE est responsable du transport, il appartient au client en cas d'avarie ou de manquant de faire un litige concernant le transport en incluant :

- Photos de l'ensemble de l'emballage endommagé (si possible dans le camion)
- Photos de la marchandise à l'intérieur du contenant (pour vérifier la position de la pièce dans l'emballage)

- Réserves précises sur l'emballage et la marchandise émises directement sur la lettre de voiture en présence du transporteur (ex : carton choqué/transpercé et non pas seulement déchiré)
- Courrier de confirmation de réserves envoyé en recommandé au transporteur accusé de réception du recommandé sous 48 heures
- Copie du Bon de Livraison DUQUEINE

Le client devra tenir à notre disposition l'emballage défectueux en l'état pendant 15 jours

5. RÉCLAMATIONS - RETOUR

Dès l'arrivée des produits au lieu de destination, le client est tenu de s'assurer de leur conformité à la commande, en vérifiant, notamment sans être exhaustif, la quantité des produits livrés, l'aspect visuel des produits, l'état de la matière et du produit ...

Pour être prises en considération, les réclamations concernant les produits, à l'exclusion de tous litiges de transport, devront être adressées au Vendeur dans un délai maximum de 15 jours à compter de ladite prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception. Les réclamations doivent, sous peine d'irrecevabilité, préciser en détail la nature des défauts.

En cas de marchandises reconnues non conformes par le Vendeur, l'obligation mise à sa charge se limite, au choix du Vendeur, au remplacement des produits ou à leur remise en état dans nos ateliers, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

Tout retour doit faire l'objet d'un accord formel et préalable de notre société.

6. PRIX ET PAIEMENT

Sauf stipulations contraires acceptées d'un commun accord lors de la commande, toute demande devra faire l'objet d'une étude et d'un chiffrage donnant lieu à un devis qui devra être accepté par écrit par le client. Nos prix s'entendent hors taxes, droits et impôts divers.

Les factures sont payables au siège social de la société DUQUEINE Rhône-Alpes dans le délai de 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai convenu, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, sans pouvoir être inférieur à 10%, seront acquises de plein droit à notre société sans qu'aucun rappel soit nécessaire, conformément à la Loi de modernisation de l'économie (Loi n° 2008-776 du 4 août 2008).

Le non-paiement d'une seule échéance entraînera de plein droit la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de toutes les factures dues ainsi que la suspension de la livraison des commandes et des

travaux en cours. En cas d'incident de paiement antérieur ou si la solvabilité du client présente des risques anormaux, notre société pourra exiger un paiement préalable à toutes nouvelles commandes.

En cas de retard de paiement, les sommes dues seront de plein droit soumises à une taxe forfaitaire supplémentaire de 40 €, couvrant les coûts de recouvrement de créances telle que défini à l'article 441-5 D du Code de Commerce français, et ce dès le premier jour de retard de paiement.

7. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DE RISQUES

La société DUQUEINE Rhône-Alpes conserve la pleine et entière propriété des produits jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire à l'échéance convenue, et ce, quelle que soit la date de livraison desdits produits.

En cas de paiement par chèque ou par effet de commerce, le paiement ne sera réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, conformément à l'incoterm, des risques de perte et de détérioration des produits, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

8. GARANTIE

Le Vendeur n'est tenu qu'à la garantie légale des vices cachés, dans un délai maximum d'un an après livraison. Sa mise en œuvre nécessite un défaut préexistant à la vente, caché, qui rend la chose impropre à l'usage auquel on la destine. La garantie, décrite en article 12.1 ci-dessus, est limitée au (i) remboursement du prix, ou à la réexécution des Services, ou (ii) à la réparation ou à l'échange pur et simple des Produits retournés au Vendeur aux frais du Client et reconnus défectueux par le Vendeur, à l'exclusion de toute indemnité pour quelque cause que ce soit, et notamment pour pertes et dommages de toute nature. Le choix entre le remboursement, la réexécution des Services, le remplacement ou la réparation des Produits reconnus défectueux appartient exclusivement au Vendeur. Si après examen les Produits ou Services se révèlent conformes, les coûts de la vérification seront refacturés au Client.

9. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le client est seul responsable des informations pouvant figurer aux termes des plans fournis par ses soins.

Le client s'engage à transmettre par écrit lors de la demande de devis toutes informations utiles à la réalisation de la prestation, notamment en ce qui concerne la spécificité des matériaux.

Toute information technique reçue après la remise du devis au client pourra faire l'objet d'une révision de prix par DUQUEINE Rhône-Alpes.

10. RESPONSABILITÉ DE DUQUEINE Rhône-Alpes

En aucun cas, DUQUEINE Rhône-Alpes ne sera tenue à réparation du préjudice indirect que pourrait subir le Client, l'obligation de DUQUEINE Rhône-Alpes ne portant que sur le préjudice découlant directement de l'inexécution fautive des obligations résultantes des présentes.

De convention expresse entre le Client et DUQUEINE Rhône-Alpes, sont considérés notamment comme préjudices indirects tout préjudice moral ou commercial, perte de données, perte de bénéfice, de chiffre d'affaires, de commande ou de clientèle, ainsi que toute action dirigée contre le Client par un tiers. En outre, les dommages et intérêts dus par DUQUEINE Rhône-Alpes au titre d'un dommage quelconque résultant de l'inexécution de ses obligations ne pourront jamais excéder le montant total hors taxes de la prestation et/ou du produit commandé à DUQUEINE Rhône-Alpes à l'origine de sa responsabilité, la valeur de l'échange du produit étant comprise dans ce montant.

11. CAUSE D'EXONÉRATION FORCE MAJEURE

Notre société ne sera tenue au respect de ses obligations que pour autant qu'aucun obstacle ne vienne entraver sa production et/ou ses expéditions.

De convention expresse entre les parties, sont notamment considérés comme des cas de force majeure "exonératoires" de toutes responsabilités les événements tels que grève totale ou partielle, quelle qu'en soit la cause, lock out, accident d'outillage, interruption ou retard dans les transports, pénurie de matière première, incendie, inondation, épidémie, etc.

En outre, notre société ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des défauts dus à un mauvais entreposage ou manipulation de l'acquéreur.

La partie qui entend se prévaloir d'une cause d'exonération en informera l'autre par lettre recommandée avec avis de réception dès sa survenance ou lors de sa cessation.

12. CLAUSE RÉSOLUTOIRE

En cas de non-respect par le client de l'une quelconque des obligations prévues aux présentes conditions générales ou encore aux termes des conditions particulières, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés.

Pendant la période de mise en demeure, le vendeur pourra suspendre l'exécution des travaux en cours sans que le client ne puisse s'exonérer de l'exécution des obligations mises à sa charge.

Une telle résiliation ne saurait ouvrir droit à une quelconque indemnité.

13. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Client s'engage à respecter la réglementation nationale et européenne relative à la protection des données à caractère personnel et notamment à n'utiliser des données à caractère personnel que pour les besoins de l'exécution des Commandes, à mettre en place toutes mesures nécessaires de sécurité et de confidentialité afin de protéger ce type de données, à assurer la conformité d'éventuels transferts hors Union européenne, à supprimer ces données à l'échéance de la durée de conservation convenue entre les Parties, ainsi qu'à faire droit aux demandes des personnes concernées par ces données. Par ailleurs, le Client s'engage à notifier au Vendeur les éventuelles failles de sécurité entraînant un impact sur le traitement de ces données.

14. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

La loi française est seule applicable à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV et aux Commandes exécutées par le Vendeur, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980).

Tous les litiges, en rapport avec les présentes conditions générales ou avec les actes qui en seront la conséquence, seront soumis à la loi française et à la compétence du Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeur.

